

Droit de vote à 16 ans

Cinquante ans après l'introduction du suffrage féminin, une partie de la population, telle que les jeunes dès 16 ans, ne dispose toujours pas du droit de vote. Il a été abaissé de 20 ans à 18 ans en 1991, si bien que seules les personnes majeures de nationalité suisse peuvent voter au niveau fédéral. **L'élargissement du droit de vote est un enjeu actuel important, qui permettrait de ne plus exclure une partie de la population.**

Dernièrement, le Grand Conseil bernois a voté en faveur du droit de vote dès 16 au niveau cantonal. Mais la population devra voter à ce sujet. Depuis que Glaris a introduit ce droit en 2007, aucun **autre canton n'a franchi le pas**, même si cette question a été traitée dans divers cantons ces dernières années. Le 26 septembre dernier, **ce sont les électeurs d'Uri qui se sont exprimés sur le sujet. Hors de nos frontières, l'Autriche a accordé ce droit depuis une dizaine d'années.**

Dans le canton de Glaris, les jeunes peuvent prendre part dès 16 ans aux élections du parlement **et de l'exécutif** cantonal, mais aussi élire leurs deux représentants au Conseil des Etats. **Cependant, ils ne peuvent pas prendre part à l'élection du Conseil national, dans la mesure où il s'agit d'une affaire purement fédérale. Il convient de relever que dans ce canton, l'âge d'éligibilité reste fixé à 18 ans, comme le souhaite le Grand Conseil bernois.** Au niveau fédéral, une intervention de Sibel Arsalan (Verts/BS) a été acceptée par le Conseil National, tandis que la Commission des institutions politiques du Conseil des **Etats l'a approuvée.**

Il est important d'accorder le droit de vote dès 16 ans, car les chiffres montrent que le taux de participation est traditionnellement bas. Laisser les jeunes voter permettrait donc d'augmenter le nombre de personnes pouvant se rendre aux urnes. Par ailleurs, cela inciterait les écoles à former les élèves encore plus tôt et plus activement. Ils pourraient ainsi mettre plus rapidement en pratique les connaissances acquises, en ayant la possibilité de voter. En outre, octroyer le droit de vote à 16 ans donnerait certainement un nouvel élan à l'éducation civique. De plus, **à l'heure où l'âge médian des votants est particulièrement élevé (57 ans), abaisser l'âge du droit prend tout son sens dans une démocratie directe.**

Les jeunes constituant l'avenir de la société, il est dès lors essentiel de susciter chez eux davantage d'intérêt pour la politique, afin qu'ils puissent s'exprimer, en votant, mais également en leur permettant de lancer et signer des initiatives populaires.

Cependant, d'aucuns prétendent que les jeunes ne s'intéressent guère à la politique, pourraient se voir influencés ou ne seraient pas assez mûrs. Or, les jeunes de cette tranche d'âge ne sont pas si différents des adultes. Certains s'abstiendraient, tandis que d'autres exerceront leur droit civique avec beaucoup d'enthousiasme. De plus, il est notoire que l'adolescence n'est pas une période propice aux influences des plus âgés, mais d'affirmation de soi. Relevons par ailleurs que de nombreux partis comptent des sections de jeunes particulièrement actives. Si les jeunes sont assez mûrs pour s'impliquer dans la création de celles-ci, pourquoi ne seraient-ils pas aptes à voter ? De nombreux jeunes font par ailleurs entendre leur voix sur plusieurs sujets qui les touchent particulièrement. Le plus célèbre étant le climat pour lequel ils se sont massivement mobilisés. Cela montre que les jeunes s'intéressent et s'engagent pour des sujets politiques, contrairement à des préjugés largement répandus. Il est donc injuste de les ignorer, d'autant plus que des sujets tels que la prévoyance professionnelle ou le changement climatique les concernent directement.

Enfin, de l'expérience glaronaise, il en ressort que la participation des jeunes à la Landsgemeinde est massive. Ils ont le courage de s'exprimer, en y prononçant d'excellents discours devant 6000 personnes, en faisant souvent de meilleurs discours que des électeurs plus âgés. Plus personne ne critique ce droit, y compris le président des Jeunes UDC. La réussite de l'expérience glaronaise, avec 14 ans de recul, devrait convaincre les plus sceptiques !

Il est dès lors important que la population bernoise accepte d'abaisser le droit de vote au niveau cantonal à 16 ans. Malgré des votes prometteurs, la route est encore longue pour que le vote dès 16 ans soit généralisé. D'ici-là, toute amélioration, aussi minime soit-elle, sera la bienvenue.